

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU 7 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 7 septembre, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'ancienne salle polyvalente, 2, rue de Douin, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02-09-2022.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, André BEAUGENDRE, Emmanuel VALOT, Dominique LEFRANC-DESMONS, Bruno GUILLET, Valérie JOLLY, Frédérique TEXIER, Laetitia PIPAR, Sylvain GAUTIER, Annabelle PICARD, Chrystelle PREAULT.

Étaient absents et excusés messieurs et mesdames Laurent PREAULT qui a donné pouvoir à Chrystelle PREAULT, Frédéric GUILLON et Laëtitia CHATRY

M. Emmanuel VALOT a été élu secrétaire de séance.

Le P.V. du 27-07-2022 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remis aux conseillers : néant

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Présence de Frédéric SEGRETIN pour la gestion différenciée des espaces verts
2. Assainissement : validation du rapport 2021 (RPQS) et tarifs de la redevance pour 2023
3. Acquisitions foncières des parcelles après passage du géomètre
4. Ouverture de crédit de 12 000 € pour les travaux de voirie
5. Fixation du montant des loyers pour les trois locatifs aux Rouillères
6. Informations diverses

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS PAR DELIBERATION
DU 06-06-2020**

Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations par délibération du 06-06-2020

Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
NEANT				

Signature des devis suivants :

Date	Entreprise	Objet	Montant T.T.C.
28/07/2022	Fêtes Secrètes de Saint Christophe du Lignerou	Feu d'artifice pour l'inauguration de l'espace A'Capella le 17-09-2022	3 500 €
29/07/2022	Artiste zanzibar	Prestation inauguration espace A'Capella du 17-09-2022	675 €

29/07/2022	Orchestre « Frénésie »	Prestation inauguration espace A'Capella du 17-09-2022	400 €
29/07/2022	Groupe « Wapos »	Prestation inauguration espace A'Capella du 17-09-2022	300 €
29/07/2022	Sedep d'Aizenay	Travaux de voirie sur la voie déclassée RD 978, rue des Champs et aux Athuis	13 596 €
12/08/2022	Christophe BRETAUDEAU de La Roche Sur Yon	Levé topographique AC 45 et 109	2 160 €
12/08/2022	Avrit TP d'Aizenay	Réfection réseau Eaux Usées rue de Douin Et rue de l'Ecole	17 499.60 €
12/08/2022	Avrit TP d'Aizenay	Réfection réseau Eaux Pluviales rue de l'école	6 643.80 €
24/08/2022	Etar BIRON de Beaufou	Elagage et débroussaillage côté ouest de la commune	7 208.46 €
24/08/2022	Etar BIRON de Beaufou	Débroussaillage de la lagune	350.53 €
24/08/2022	Gedibois	Aménagement des trois garages pour les 3 locatifs aux Rouillères	1 050.37 €
25/08/2022	Frimaudeau du Poiré Sur Vie	Fournitures pour la garderie	197.80 €
01/09/2022	Transports Legrand d'Aizenay	Fournitures pour la création du terrain de pétanque	12 670.56 €
01/09/2022	Techni froid cuisines	Réparation armoire froide de la cantine	292.88 €

DELIBERATIONS A PRENDRE

1- Validation du Rapport Public sur la Qualité du Service assainissement 2021 et vote des tarifs de la redevance pour l'assainissement collectif 2023

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article

L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA »

Résumé des données pour 2021

Nombre d'abonnés	325
Nombre d'habitants desservis	698
Linéaire de réseau hors branchements	1 270 mètres en unitaire et 6 110 mètres en séparatif soit 7 380 mètres linéaire
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	15 points
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0
Volume facturé	24 948 m ³
Modes de gestion	Gestion en régie communale
Nombre d'ouvrages	1 lagune agrandie en 2016
Capacité en Équivalents-Habitants	900
Tarifs	Abonnement au service : 42 € Part variable par m ³ consommés : 1.38 € Participation pour le raccordement des nouvelles constructions : 2 500 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal vote les tarifs suivants pour 2023 :

- Abonnement au service : part fixe 42 €
- Part variable par m³ consommés : 1.40 €

2- Acquisition foncière des parcelles AC 47 et une partie de la parcelle AC 46

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition de :

- 1- la parcelle AC 47 pour une superficie de 247 m²
- 2- une partie de la parcelle AC 46 sur laquelle il y a un bâtiment de 94 m²

appartenant à monsieur Jean Roy domicilié au 12, Place de l'église à La Chapelle-Palluau pour une superficie comprise entre 1400 et 1500 m² (à confirmer lors du passage du géomètre) pour un montant total de 140 000 € ferme.

3- Ouverture de crédit de 12 000 € pour le paiement du devis Sedep pour la voirie (13 596 € T.T.C.)

Le conseil municipal décide de réaliser une ouverture de crédit pour divers travaux de voirie suite à la subvention versée par le département pour un montant de 12 000 € pour l'acquisition d'une portion de voirie au Pont. Voici l'écriture comptable :

- Article 1323 : + 12 000 €

- Article 2315-16 : + 12 000 €

INFORMATIONS DIVERSES

- 1- **Rapport de l'assurance SMACL pour les dommages constatés à l'espace A'Capella suite aux expertises**
Une indemnité de 4 150 € va être versée à la commune pour la réparation de la façade Nord (chute de béton) et pour réparer les infiltrations
- 2- **Compte-rendu de la réunion publique de la rue de la Joussemière qui a eu lieu le jeudi 01-09-2022 à 20h avec la commission voirie-bâtiment**
Une prochaine réunion sera programmée en décembre pour faire le point sur un aménagement sécurité avec des « baliroads »
- 3- **Point sur l'Animation Sportive et de Détente Intercommunale (ASDI)**
L'animateur sportif : Adrien veut rencontrer les élus pour faire le point des animations et des besoins sur la commune et l'école.
- 4- **Point sur la rentrée scolaire à la cantine et à la garderie :**
 - 20 à 25 enfants sont présents à la garderie du matin de 7h à 8h45 et une quinzaine à la garderie du soir de 17h à 19h (les enfants partent à des horaires différents à l'arrivée de leurs parents)
 - 49 rationnaires à la cantine le midi avec 18 maternelles et 31 grands (CP-CE1)
 - augmentation de 2.7 % du prix des repas avec le fournisseur de repas « restoria » au 01-09-2022 pour un coût de 3.41 €

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- CR commission Commission Culture Animations Patrimoine Associations (C.C.A.P.A.) du 01-08-2022 pour l'inauguration de l'espace A'Capella en septembre

AGENDA

- Jeudi 08-09-2022 : réunion des associations pour l'inauguration de l'espace A'Capella
- Animation du 10-09 au 02-10-2022 organisée par la Communauté de Communes Vie et Boulogne pour le plan climat avec visite de la maison d'Anthony GRAVOUIL le 24-09 de 10h à 11h
- Mardi 13-09-2022 à 19h : Commission Culture-Animations-Patrimoine-Associations (C.C.A.P.A.)
- Samedi 24-09-2022 à 9h30 : commission urbanisme-voirie-patrimoine-environnement
- Samedi 01-10-2022 à 10h30 à l'ancienne salle polyvalente : réunion annuelle des associations
- Samedi 17-10-2022 : heure du conte à la bibliothèque

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

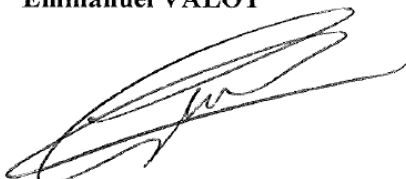
Mercredi 05-10-2022

Mercredi 02-11-2022

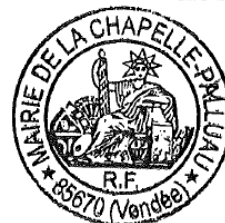
Mercredi 07-12-2022

Séance levée à 22H35

Le secrétaire :
Emmanuel VALOT



Le maire : Xavier PROUTEAU



PV du 07-09-2022-4